

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt- quatre septembre à 19 heures, le Conseil municipal de Saint-Georges-de-la-Couée, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur BIDIER, Maire.

Étaient présents membres du Conseil municipal : Mrs BIDIER, BOURCIER, BETTON, MAINGUY, TEMAURI, et Mmes CHEVALLIER, AURIAU, VANACKER-DENIAU, LIARD.

Étaient absents excusés membres du Conseil municipal : Mrs CHARDON, (procuration à Mr BIDIER), LECHOUANE.

Tenue de la séance liée à la situation sanitaire Covid 19 : (Adaptations suivant préconisations ARS) :

- Port du masque individuel obligatoire
- Lavage des mains avec une solution hydro alcoolique à l'entrée fournie ou lavage des mains au niveau des sanitaires
- Utilisation d'un stylo personnel pour les signatures
- Respect des règles de distanciation des participants

ORDRE DU JOUR

- Nomination du secrétaire de séance,
- Approbation du registre des délibérations du 25 juin 2021,
- Rapport Annuel de la Sylvalorm,
- Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé - Rapport annuel des activités de la CCLLB, et sur la qualité de l'eau,
- Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé - Convention de prestation de services proposée par l'EPCI au bénéfice des communes membres en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines communaux d'assainissement collectif – eaux pluviales,
- Mise à jour du tableau des effectifs,
- La Maison des Vignes,
- Aménagement de Bourg : Passage caméra, place PMR, complément d'urbanisme.
- Adressage,
- Location de tables,
- Questions et informations diverses.

Mme VANACKER-DENIAU a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 25 JUIN 2021

Le procès-verbal du 25 juin 2021 est approuvé à l'unanimité

RAPPORT ANNUEL 2020 DU SYLVALORM (D-21-09-001)

Sylvain BIDIER, Maire, rappelle que le rapport avait été envoyé en amont pour lecture en juillet aux élus puis en septembre.

Il donne lecture du rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du Service public de l'élimination des déchets ménagers dressé par SYLVALORM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE dudit rapport.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

INTERCOMMUNALITE : COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA CCLLB ET DES RAPPORTS 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES EAU ET SPANC (D-21-09-002)

Le rapport avait été également adressé aux élus en amont de la réunion.

Sylvain BIDIER, Maire, expose :

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Communautaire, lors de sa séance du du 17 juin 2021 a approuvé le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé, dressé au titre de l'année 2020.

Cet article prévoit ainsi que le président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Il appartient donc au Maire, en tant que président de l'assemblée communale, d'organiser l'information du conseil sur l'activité de l'EPCI.

Par ailleurs, en application des articles D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement qu'il soit collectif ou non collectif (SPANC), ainsi qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau, ont également été approuvés par le Conseil Communautaire, lors de sa séance du du 17 juin 2021.

Ce rapport a pour objectifs :

De fournir les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion de ce service public, les évolutions et leurs facteurs explicatifs,

D'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers,

D'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts des services.

Ces rapports sont ensuite transmis aux communes membres pour information en conseil municipal.

Considérant la communication de ce rapport à la Commune de Saint Georges de la Couée

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de ce rapport établi pour l'année 2020 ;

INDIQUE qu'il n'a pas d'observation particulière à formuler.

CHARGE Mr le Maire de transmettre la présente délibération à la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé.

Vote

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

INTERCOMMUNALITE : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES PROPOSÉE PAR L'EPCI AU BÉNÉFICE DES COMMUNES MEMBRES EN MATIÈRE D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE DANS LES DOMAINES COMMUNAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EAUX PLUVIALES (D-21-09-003)

Sylvain BIDIER, Maire, expose :

Vu l'article L.5214-16-1 du CGCT,

Vu l'article L.5211-56 du CGCT,

Vu la demande des communes membres en matière d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et plus particulièrement dans les domaines suivants de compétence communale : assainissement collectif – eaux pluviales,

Considérant que la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé dispose en interne au sein de ses services, des compétences permettant de répondre aux besoins de ses communes membres notamment en matière d'ingénierie et assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines suivants : travaux de compétence communale d'assainissement collectif et eaux pluviales,

Vu la possibilité pour la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé d'apporter son concours aux communes membres dans le cadre de prestations de services en contre partie du remboursement de frais d'ingénierie,

M. le Maire propose au Conseil municipal de solliciter la prestation de services de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé en contrepartie du remboursement des frais d'ingénierie.

Une convention de prestation de services sera établie avec l'EPCI. Les modalités proposées sont les suivantes :

Nature des prestations	Ingénierie et assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none">- Accompagnement pour étude diagnostic et schéma directeur,- Programmation de travaux d'assainissement collectif et eaux pluviales,- Veille technique et réglementaire pour le suivi technique des stations de traitement des eaux usées,- Analyses des contrats de prestations et/ou d'affermage
------------------------	---

Conditions de tarification de la prestation de services à la commune bénéficiaire	<p align="center"><u>Missions individualisées :</u></p> <p>La prestation sera facturée au temps passé. L'unité de comptage est l'heure qui peut être subdivisée en quarts.</p> <p>Le prix de la prestation est fixé à 39,50 €/heure.</p> <p>Elle comprend tous les frais : salaire, charges sociales, maladie, formation, congés payés, protection sociale, frais de déplacement et frais divers liés à l'exercice des missions du ou des agents du pôle ingénierie technique missionnés.</p>
Durée de la convention	3 ans à compter de sa date de signature.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

SOLLICITE l'intervention de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé pour la réalisation d'une prestation de services en matière d'ingénierie et assistance à maîtrise d'ouvrage dans les conditions définies ci-dessus,

ACCEPTTE les termes de la convention de prestation de services proposée,

MANDATE M. le Maire ou son représentant pour la signature de la convention à intervenir.

Vote

Pour : 0

Contre : 10

Abstention : 0

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS (D-21-09-004)

Sylvain BIDIER, Maire, informe qu'au vu du départ à la retraite d'un des agents, il est nécessaire de mettre à jours le tableau des effectifs.

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LA COUEE														
EMPLOI/ POSTE	Date de création ou modification Référence délibération	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Total (1)		Catégorie hiérarchique			Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Emploi pouvant être pouvu par un contractuel (article 3-3 de la loi)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste
		TC	TNC	En heures	En ETP	A	B	C		oui	non			
Secrétaire de mairie	22/03/2019		19,25				x		REDACTEUR	*		1		REDACTEUR
Accueil agence postale	sans délibération		18					x	CONTRACTUEL	*		1		CONTRACTUEL
Agent de ménage	25/05/2007		6				x		ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL		*	1		ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
Adjoint technique	23/10/2020	35					x		ADJOINT TECHNIQUE	*		1		ADJOINT TECHNIQUE
									ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	*				
Adjoint technique	23/06/2020	35					x		ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE PREMIERE CLASSE		*		1	
TOTAUX		70	43,25	113,25	3,24							4	0	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

ADOPTTE les propositions ci-dessus

Vote
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

LA MAISON DES VIGNES (D-21-09-005)

Sylvain BIDIER, Maire, informe qu'un habitant de la commune souhaite faire donation de la maison « des Vignes de la Croix du Gros Chêne ».

Cet habitant a engagé les géomètres AXIS-CONSEILS de la Chartre sur le Loir pour s'occuper du bornage et de la suite des opérations.

Le rendez-vous pour le bornage a eu lieu le 02.09 à 9 :00 au matin. Sylvain BIDIER, Maire, fait un point de ce rendez-vous.

Sylvain BIDIER, Maire, informe que l'acceptation des dons et legs relève en principe de la compétence du Conseil municipal. En effet, en vertu de l'article L. 2541-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal délibère sur l'acceptation des dons et legs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE Mr le Maire ou son représentant à accepter ce don et à signer tout acte nécessaire.

Vote
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

AMENAGEMENT DE BOURG : PASSAGE CAMERA, PLACE PMR, COMPLEMENT DE PRESTATION POUR L'URBANISME

PASSAGE DES CAMERAS

Le rapport a été envoyé en amont aux élus.

Sylvain BIDIER, Maire, rappelle que pour le passage des caméras en vue de vérifier l'état des canalisations d'eau et d'assainissement nécessaire pour les travaux d'aménagement de bourg, les élus avaient par délibération du 14 mai 2021 :

- Choisit le devis de la société SAM d'un montant de 2 607.60 € TTC,
- Autorisé le Maire ou un représentant à signer ledit devis.

Sylvain BIDIER, Maire, informe que le passage des caméras a eu lieu seulement dans le Bourg de Saint Georges de la Couée. Nous solliciterons un passage à Saint Fraimbault et à cette occasion nous solliciterons un débouchage de buses.

Sylvain BIDIER, Maire, explique que le réseau Assainissement est propre mais qu'il y a quelques points noirs sur le réseau des eaux fluviales. Il y aura donc des travaux à faire lors de l'aménagement du bourg.

PLACE PMR

Sylvain BIDIER, Maire, présente l'état d'avancement du projet de la place PMR aux élus. Nous avons choisi le devis de Jean Marc Masson réévalué car cet artisan avait déjà été choisi par le précédent mandat.

Sylvain BIDIER, Maire, informe que le 7 octobre 2021 aura lieu une réunion afin de lancer les travaux début novembre.

AMENAGEMENT DU BOURG

Sylvain BIDIER, Maire, informe les élus qu'il souhaite que toute demande de prestation concernant les projets d'urbanisme auprès d'un prestataire soit soumise à un devis et discuter au préalable auprès de lui-même et des élus.

Une demande non formalisée par écrit a été faite auprès d'un artisan du village.

Ce même artisan a fait un devis pour les éléments décoratifs du bourg (banc, barrière, abris bus etc. ...) qui s'élève à 2800 €. Ce devis nécessite d'être plus détaillés.

Sylvain BIDIER, Maire, va se rapprocher de la société Feuille à Feuille pour savoir si l'étude sera incorporée dans leur prestation ou dans le cas contraire s'il faut demandé d'autres devis auprès d'autres prestataires.

Sylvain BIDIER, Maire, informe que la commune a perdu la subvention régionale du fait des élections et du nouveau mandat régional.

Avec l'appui du Sénateur VOGEL, le dossier sera soumis une nouvelle fois auprès de la Région.

Nous lancerons les appels d'offre sur février et non décembre comme précédemment prévu.

Sylvain BIDIER, Maire, informe que nous sommes en attente du retour de l'ABF (Les architectes des bâtiments de France) concernant le dossier transmis en mai.

ADRESSAGE (D-21-09-006)

Sylvain BIDIER, Maire, rappelle

- l'ajout de nouvelles dénominations sur des portions de route identifiées voté au dernier Conseil :

VC 411 Route de Bellevue avec un panneau déjà existant,

VC 409 Route de la Serterrie avec un panneau à déplacer,

RD176, RD34 et VC410 Route de Vancé, il faut attendre d'acheter le panneau en fonction du futur aménagement,

VC101 et VC403 Route du Boulay avec panneau existant

VC 412, VC201 Route de Saint Fraimbault avec panneau existant

VC 401, Route des Gabronnes avec panneau existant

VC 204, RD 86, Route de Poncé avec panneau à acheter

VC 201, Route de Ruillé avec panneau à acheter

RD 86 Route de la Savonnière avec panneau à acheter

VC 127 Route de la Chapelle avec panneau à acheter

VC 401 Route de la Collinière avec panneau existant

RD 63 Route de Courdemanche avec panneau existant

RD 63 Route de Tresson avec panneau existant

VC 408 Route du presbytère avec panneau à acheter

- et que le Conseil avait
- **DÉCIDER** de procéder au changement des maisons tels que récapitulés,
- **CHARGER** Mr Le Maire ou son représentant, de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons,
- **CHARGER** Mr Le Maire ou son représentant, de notifier cet arrêté de numérotation et cette délibération auprès des propriétés concernées,
- **CHARGER** Mr Le Maire ou son représentant, d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettra la liste des habitations au service des Impôts Fonciers.
- **AUTORISER** Mr Le Maire ou son représentant à solliciter 3 entreprises pour l'achat des plaques.

-
à 9 voix pour et 2 contre.

Sylvain BIDIER, Maire, informe que malgré ce vote un élu, Mr Jean Jacques MAINGUY, Conseillé municipal a souhaité que l'adressage soit remis à l'ordre du jour.

Sylvain BIDIER, Maire, demande aux élus s'ils souhaitent remettre en cause l'adressage décidé lors du Conseil du 25 juin 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

SOUHAITE remettre en cause l'adressage décidé lors du Conseil du 25 juin 2021.

Vote

Pour : 1

Contre : 8

Abstention : 1

LOCATION DE TABLES (D-21-09-007)

Sylvain BIDIER, Maire, informe qu'un administré a souhaité louer des tables de la commune.

Sylvain BIDIER, Maire, propose aux élus de mettre à la location les deux anciennes tables au tarif de 5 € chacune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

ACCEPTE de mettre à la location les deux anciennes tables au tarif de 5€ chacune

Vote

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Les 4 Lyres :

Patrick BETTON, Maire-Adjoint, informe que l'association des « 4 Lyres » a changé de nom et s'appelle désormais la Lyre Lucéenne,

Elle a comme président Mr Dominique LENOIR.

Il a y désormais une entente avec l'Ecole de musique de Marçon pour faire un planning commun pour les passages dans les écoles dans les créneaux non pourvus.

- Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

- Un pour les inondations et coulées de boue :

- Un pour la sécheresse engendrant des maisons fissurées : il y a à ce jour 11 maisons fissurées à Saint Georges de la Couée. Sylvain BIDIER, Maire, en profite pour remercier l'ensemble des parlementaires ayant appuyés la demande.

- Rapport de la SATESE :

Sylvain BIDIER, Maire, informe que le rapport ne fait rien ressortir de particulier. Il y a une continuelle diminution des orties. Il faut cependant penser au nettoyage de la cuve au niveau de la pompe de relevage.

- Compte rendu de la Commission voirie le 26 Août 2021 :

Sur la demande de Mr CHENEAU, technicien voirie et réseaux de la Communauté de Commune de Loir Lucé Bercé, un tour des chemins communautaires qui ne sont pas bitumés a été effectué afin de les déclasser. Cela fera l'objet d'une délibération au prochain Conseil municipal.

- Elagage :

Sylvain BIDIER, Maire, informe que l'élagage a commencé sur Saint Fraimbault pour la fibre. Il faut faire intervenir un élagueur pour abattre des arbres. De ce fait, il va y avoir des branches partout. Nous allons embaucher un intérimaire pour aider notre agent pendant 10 jours.

- Entretien des voiries :

Une délimitation des zones d'entretien des voiries à l'intérieur du Bourg et du Hameau a été effectué avec l'agent.

Il sera nécessaire d'acheter une tondeuse et une perche élagueuse pour faire l'entretien des espaces verts de la commune.

- Accessibilité :

- convocation de la commission du Bâtiment et APMR le 6 novembre 2021 : 9h30 à la mairie.

- Sylvain BIDIER, Maire fait état de la visite avec Mme BATESTI, chargé d'accessibilité de la Préfecture. Il rappelle qu'il avait été défini un agenda pour la mise au norme de l'accessibilité. Or les travaux n'étant pas finis, nous sommes considérés comme n'avoir pas effectué de travaux.

- Église :

Sylvain BIDIER, Maire informe qu'il est en attente du diagnostic de Mme RAMAT.

- La Chapelle de Saint Fraimbault :

Sylvain BIDIER, Maire informe que lors d'une visite avec le Département, celui-ci n'a pas pu entrer dans la Chapelle car une plaque avait été apposée sur la serrure. Il a été obligé de faire appel à un habitant avec des outils pour enlever ladite plaque installée sans autorisations sur la Chapelle.

- Éolienne :

Sylvain BIDIER, Maire informe qu'il a rencontré le propriétaire des terrains de la Chénuère. Celui-ci a nommé un avocat contre la société des Éoliennes.

Sylvain BIDIER, Maire explique qu'il a demandé l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour du futur congrès des Maires de Sarthe. Il informe également, qu'il y aura une manifestation devant la Préfecture le 23 octobre 2021 à 10h30 contre les éoliennes.

Sylvain BIDIER, Maire averti aussi qu'il va déposer des flyers contre les projets éoliens.

- Sarthe tourisme et Office du Tourisme :

Sylvain BIDIER, Maire informe qu'ils travaillent toujours sur le projet des chemins de découverte et éventuellement circuit de VTT mais c'est un projet assez long à mettre en place.

Un diagnostic sera fait dans les prochains mois par le Département sur les circuits VTT.

- Sécurité dans le bourg :

Sylvain BIDIER, Maire informe que des coups de fusil ont été entendus dans le bourg à plusieurs reprises dont la provenance reste encore inconnue

- Programme Argent de poche :

Sylvain BIDIER, Maire informe qu'il était possible de refaire un Programme Argent de Poche avec le Centre Social pour les vacances de la toussaint.

Toutefois, il a été fait le choix de faire une pause et une reprise aux vacances février.

Tour de table :

Jean Jacques MAINGUY, Conseiller municipal demande des informations sur une maison qui était potentiellement vide dans le bourg.

Sylvain BIDIER, Maire répond qu'elle est bien habitée et qu'il prendra contact avec le propriétaire pour évoquer quelques sujets à propos de cette habitation avec les propriétaires.

Il informe que les affiches concernant la messe du 15 Aout n'a pas été retirée.

Patrick BETTON, Maire-Adjoint, informe que le contrôle des extincteurs a eu lieu.

Il manquait des extincteurs dans le garage, la Chapelle et l'Église pour être en conformité avec la législation. Ainsi 4 nouveaux extincteurs ont été rachetés.

Patrick BETTON, Maire-Adjoint, rappelle qu'il faut prévoir le ramonage de la chaudière.

Roger TEMAURI, Conseiller municipal, demande ce qu'il en est des fuites constatées à la Chapelle de Saint Fraimbault.

Sylvain BIDIER, Maire informe que les employés de la société LEROYER sont venus poser des tuiles mais tout n'a pas été fait. Le patron de la Société LEROYER souhaite une rencontre avec le Maire.

Jean Jacques MAINGUY, Conseiller municipal, informe que le mur de la Chapelle se dégrade.

Celine Auriau, Maire-Adjointe souhaiterait qu'une journée citoyenne soit organisée afin que les habitants de Saint Georges de la Couée s'impliquent dans la décoration de Noël s'ils le souhaitent.

Catherine CHEVALLIER, informe qu'elle travaille avec le Maire sur le dossier Assurance de la commune et des rendez vous sont planifiés.

La séance est levée à 21h25.

BIDIER SYLVAIN		VANACKER DENIAU SANDRA	
BETTON PATRICK		CHARDON AXEL	Absent
CHEVALLIER CATHERINE		TEMAURI ROGER	
AURIAU CELINE		BOURCIER AURELIEN	
MAINGUY JEAN JACQUES		LIARD MATHILDE	
LECHOUANE SEBASTIEN	Absent		